

Jeudi 13 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-29

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Le jeudi 13 octobre 2022 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS – Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Michel KELEMENIS – Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN – Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Alexandra TIMÁR-

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Christiane BOURBONNAUD a donné sa procuration à Michel KELEMENIS
Michaël DIAN a donné sa procuration à Patrick RANCHAIN
Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Virginie PIN
Richard GALY a donné sa procuration à Josy CHAMBON
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Élodie PRESLES

ÉTAIENT ABSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - - Christiane BOURBONNAUD - Michaël DIAN –
Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Sophie JOISSAINS - Bénédicte LEFEUVRE –
Alexandra MASSON - Jean-Pierre RICHARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

Vu la délibération n°2021-41 du Conseil d'Administration du 16 septembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2022,

Vu la délibération n°2021-47 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20221013-2022-29-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Vu la délibération n°2021-48 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement concernant les immobilisations et amortissements,

Vu la délibération n°2021-57 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 décembre 2021 relative au débat d'orientation budgétaire 2022,

Vu la délibération n°2022-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 2 février 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Vu l'article 10 des statuts d'Arsud désignant le Directeur pour assurer le secrétariat des séances du Conseil d'Administration,

Considérant :

- La demande de subvention d'investissement faite auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 360 000 € afin de faire face aux surcoûts des dépenses liées aux travaux d'aménagement,
- La demande de subvention d'investissement faite auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 295 047 €, relative au renouvellement des systèmes de sécurité incendie et d'anti-intrusion,
- Les recettes supplémentaires engendrées par la participation des communes de Nice, Marseille et Toulon à l'exposition Camus,
- La nécessité de prendre acte des dépenses et recettes de fonctionnement réalisées à ce jour,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Budget, tel qu'il est proposé en annexe, sans faire apparaître :
 - Les informations statistiques et fiscales (déjà fournies par le budget primitif du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur)
 - Les annexes sans objet, mentionnées sur le sommaire joint
- Pour mémoire :

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 429 886,98	4 429 886,98
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 133 952,60	6 133 952,60
TOTAL DU BUDGET	10 563 839,58	10 563 839,58

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 332 235,98	97 651,00	4 058 437,98	371 449,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 762 503,60	371 449,00	6 036 301,60	97 651,00
BUDGET	10 094 739,58	469 100,00	10 094 739,58	469 100,00

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provision

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20221013-2022-29-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2022

	DEPENSES			RECETTES		
	BP	BS	TOTAL	BP	BS	TOTAL
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 702 939,91	726 947,07	4 429 886,98	3 138 339,16	1 291 547,82	4 429 886,98
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 499 551,00	634 401,60	6 133 952,60	5 499 551,00	634 401,60	6 133 952,60
TOTAL DU BUDGET	9 202 490,91	1 361 348,67	10 563 839,58	8 637 890,16	1 925 949,42	10 563 839,58

Après en avoir délibéré, adopté à la majorité et deux abstentions.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 13 octobre 2022

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

